

Le pallium pour Mgr Macaire en septembre

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Vatican](#)

Date : 6 juillet 2015



L'archevêque de Fort-de-France (Martinique), Mgr **David Macaire**, recevra le pallium béni par le Pape **François** des mains de Mgr **Girasoli**, délégué apostolique aux Antilles, dimanche 6 septembre 2015, à la Cathédrale Saint-Louis.

Mgr David Macaire, ordonné évêque le 12 avril, était présent à Rome, le 29 juin pour la bénédiction des palliums par le Pape François. Mais le pape souhaite que, désormais, le pallium soit remis dans le diocèse des archevêques. Et comme le pape ne compte pas se déplacer dans chaque archevêché nouvellement pourvu, il confie cette tâche au nonce. L'Eglise compte 46 nouveaux archevêques, nommés au cours des douze derniers mois.

C'est un beau symbole de la communion catholique que le pape supprime ainsi. **Luc Perrin**, sur le [Forum catholique](#), pointe :

Déplacer l'accent de Rome à l'Église locale, c'est très exactement la thèse du théologien de référence du pape, à savoir le cardinal **Kasper** : thèse à laquelle saint **Jean-Paul II** et le cardinal **Ratzinger** s'étaient opposés dans une controverse ecclésiologique majeure et publique au début des années 2000.

Un [épisode](#) rappelé par **Yves Daoudal** :

"La controverse était née du document publié en 1992 par la congrégation pour la doctrine de la foi (présidée par le cardinal Ratzinger) intitulé [Lettre aux évêques de l'Église catholique sur certains aspects de l'Église comprise comme communion](#). Le texte rappelait, face à certaines dérives postconciliaires (notamment à Walter Kasper qui n'était pas nommé), en s'appuyant sur les textes de Vatican II (Lumen gentium et Christus Dominus) ainsi que des pères, de **Paul VI** et de Jean-Paul II, que « l'Église une et unique » précède ontologiquement et chronologiquement les « Églises particulières ».

En 1999, Walter Kasper publiait un livre où il reprenait une fois encore ses thèses. Le 27 février 2000, le cardinal Ratzinger, dans une [conférence](#) tenue en tant que préfet de la congrégation pour la doctrine de la foi, défendait le document de 1992 et condamnait explicitement la thèse inverse de Walter Kasper sur les Églises particulières qui précèdent l'Église universelle.

L'année suivante, Walter Kasper publiait un grand article ([en anglais](#) et en allemand) pour répondre à Joseph Ratzinger, c'est-à-dire au gardien du dogme.

Il suffit de lire ce texte pour comprendre que le « débat » dont parle Kasper n'existe pas. Il s'agit de deux discours qui ne se situent pas du tout sur le même plan. Le cardinal Ratzinger parle d'abord de la révélation, de la théologie de l'Église mystère, corps du Christ. Le cardinal Kasper parle essentiellement de l'Église comme d'une réalité sociologique. De ce fait il ne voit qu'un jeu de pouvoir entre ce qu'il dit être l'Église universelle qui est pour lui le pape et la curie, et les Églises locales, les diocèses, donc les évêques, qui sont brimés par Rome qui ne leur laisse prendre aucune initiative...

Le discours du cardinal Kasper est en fait politique. Il est significatif que lorsqu'il parle des évêques il parle de leur « pouvoir », et non de leur charge.

En fait il suffit même de lire le premier paragraphe de son texte (après le paragraphe introductif) pour comprendre de quoi il s'agit. Il explique en effet que sa position « ne résulte pas d'un raisonnement abstrait mais d'une expérience pastorale ». Ce que le cardinal Kasper appelle « raisonnement abstrait », c'est l'Église vue comme mystère, comme corps du Christ, comme communion. Et ce qu'il appelle « expérience pastorale », ce sont les revendications progressistes à l'égard du pouvoir central romain conservateur. Il est ainsi tout à fait remarquable que dès ce premier paragraphe le cardinal Kasper évoque... « le refus catégorique de la communion à toutes les personnes divorcées et remariées » !

A la lumière de ce débat qui n'en est pas un, on comprend que l'initiative du pape quant au pallium s'inscrit dans cette tentative de subversion de la constitution divine de l'Eglise. C'est un petit pas vers la reconnaissance de l'autonomie politique, en quelque sorte, des évêques. Ce qui est souligné par le fait que c'est le nonce apostolique qui remettra publiquement le pallium à l'archevêque. Le nonce, représentant du pape auprès des autorités politiques d'un Etat, et auprès de l'épiscopat de la nation en question. Et cela permet aussi d'aller dans le sens d'une reconnaissance des Eglises non seulement locales mais nationales, et de leurs conférences épiscopales, auxquelles François veut donner même des compétences « doctrinales » - ce qui est évidemment contraire à la doctrine catholique. Même Kasper ne va pas aussi loin. Il parle plus prudemment de compétences en matière de « discipline » - c'est toute la manœuvre à laquelle on assiste avec les synodes sur la famille."